

Publié le 11 mai 2016

## Le Morbihan en bonne Compagnie

Dans le département, l'attractivité touristique se joue le long des quais des ports de plaisance. En créant la Société publique locale (Spl) Compagnie des ports du Morbihan en 2012, les élus locaux ont été avisés : une transformation statutaire de Sem en Spl payante.



S'ils veulent rester attractifs, les territoires ont l'obligation de valoriser leurs atouts. La Spl [Compagnie des ports du Morbihan](#) a été créée en 2012 par le conseil général dans cette optique : gérer et exploiter 12 ports de plaisance ainsi que 4 sites touristiques du département. « *La création de cette Spl a permis de fusionner les fonctions d'investisseur et d'exploitant, missions qu'auparavant une Sem et un syndicat mixte assuraient chacun de leur côté* », assure **Michel Le Bras**, directeur général de la Compagnie.

**Lire aussi :** [« Le Morbihan valorise ses ports de plaisance »](#)

Le conseil départemental du Morbihan détient 85 % de l'actionnariat, les 15 % restants entre les mains des communes concernées. Cette clarification statutaire a permis d'impulser une nouvelle dynamique sur les sites : **60 millions d'euros** seront mobilisés sur la période 2015-2019 dans le cadre d'investissements vitaux pour l'avenir. Sur les 3 premiers exercices de la jeune Spl, 18 millions

d'euros ont d'ores et déjà permis de conserver aux sites des ports de plaisance un haut niveau de technicité tout en améliorant le cadre de vie.

## Gagner le « défi » des ports

Récemment, **François Goulard**, président du conseil départemental et de la Compagnie, a signé un contrat de prêt de 20 millions d'euros avec la Caisse des dépôts. « *Nous savons que nous allons investir au-delà du court et du moyen terme : des investissements de renouvellement, comme les pontons, et d'entretien comme les désenvasements qui sont des travaux lourds et coûteux* », déclarait-il dans les colonnes du Télégramme.

De nombreux chantiers ont été lancés ou sont sur le point de l'être, comme les 15 millions d'euros prévus pour le **port du Crouesty** à Arzon, le plus important du département avec ses 1 432 places, ou encore les 9 millions d'euros qui permettront d'effectuer les **travaux de dragages** dans les ports. « *Pour s'imposer dans cette « compétition » des territoires, il faut que le cadre technique des ports soit à la hauteur des attentes des 54 000 plaisanciers qui nous font confiance chaque année* », poursuit Michel Le Bras. Avec un chiffre d'affaires de 21 millions d'euros en 2015, en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente, la Spl ne cesse de confirmer que le choix des élus en 2012 était le bon.

Stéphane Menu